



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne  
MRC de Portneuf

---

## AVIS PUBLIC

---

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 259-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus-es.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 19 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a déposé un projet de règlement modifiant le règlement 259-22 intitulé « *Règlement numéro 304-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux* ».

Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élus-es municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.

Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les élus-es municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

2. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://sca.quebec/> Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 107 ou par courriel à l'adresse suivante : [reception@sca.quebec](mailto:reception@sca.quebec);

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 29 janvier 2026.

  
Stéphanie Genois, directeur général et  
greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 29 janvier 2026 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 29 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Mélanie Bourgeois, adjointe à la  
direction et assistante-greffière